

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, \$3.50 par an. Payé d'avance, \$3.00 — Etats-Unis, \$3.50
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avance.

Vol. XIV.

No. 33

Montréal, Jeudi, 16 Aout 1883.

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

SOMMAIRE

TEXTE : Deux lois semblables.—Chez un Français à Montréal, par Un touriste.—Notes sur l'Irlande (suite), par G.-A. Dumont.—Paris et parieurs, par Pierre Véron.—Le château de Chambord, par Ph. de Grandlieu.—Nécrologie.—Choses et autres.—Le moulin rouge (suite).—Les pélerins canadiens.—Grande excursion.—Nos gravures : Frohsdorff.—La chapelle du château, etc. ; Les meubles de l'usine du Vieux-Chêne, à Paris ; Madagascar.—Nouvelles diverses.—Conseils d'hygiène pour les femmes.

GRAVURES : Madagascar—Frohsdorff : la chapelle du château ; le salon des Oiseaux ; vues diverses.—Pont du Niagara : Rapides où se noya le capt. Webb, le 24 juillet 1883.—Les meubles de l'usine du Vieux-Chêne, à Paris.

DEUX LOIS SEMBLABLES

On se rappelle qu'un projet de loi présenté à la dernière session du parlement fédéral donnait aux veuves et aux filles possédant certaines propriétés, le droit de voter aux élections. Ce projet de loi n'a pas subi l'épreuve de la discussion. Une proposition semblable a été présentée à la Chambre des Communes par un M. Mason ; mais elle a été repoussée à la majorité de 16 voix.

L'attorney général pour repousser la proposition de M. Mason, s'est appuyé précisément sur la condition faite aux femmes mariées par le projet de loi ; si les demoiselles et les veuves deviennent électeurs, ce serait une grande injustice de ne pas gratifier les femmes mariées de cette qualité, et dans ce cas, affirme l'attorney général, les plus grands intérêts du pays ne manqueraient pas d'être compromis ; selon lui, la nature des femmes s'oppose à ce qu'elle puissent remplir convenablement une fonction importante dans l'Etat. Le premier résultat de la loi de M. Mason serait de donner à chaque homme marié un double vote, car il est supposable qu'il aurait assez d'influence pour obliger son épouse à partager ses propres opinions, et dans le cas contraire, ce système politique amènerait incontestablement de grandes dissensions dans les familles, ce qui n'est point nécessaire, les sujets de discorde étant, pour le présent, assez nombreux.

La Chambre a été de l'avis de l'attorney général et voici jusqu'à nouvel ordre les dames anglaises réduites à ne s'occuper plus que de la confection des *christmas puddings* et autres aliments nationaux, mais d'une digestion souvent pénible. Les Communes auront prochainement le moyen de prouver que malgré ce vote, elles s'intéressent cependant au sort des femmes, car le bill de la nouvelle loi criminelle, revu par la Chambre des lords va lui être soumis ; et ce bill tend surtout à protéger les jeunes filles.

On a beaucoup parlé depuis quelques années d'un commerce continental pratiqué par des négociants peu scrupuleux et encore moins moraux, qui expédiaient en France et en Belgique des cargaisons de jeunes anglaises dont la vertu résistait rarement à certaines tentations. Je ne suis pas sûr qu'en quittant le Royaume-Uni ces demoiselles ignorassent la nature des situations qui leur étaient promises ; quoiqu'il en soit, la loi nouvelle considère comme innocente la jeune fille jusqu'à l'âge de vingt-et-un ans, et punit criminellement celui ou celle qui l'aura excitée à sortir du droit chemin. Désormais la cour criminelle aura le pouvoir de prononcer, outre l'emprisonnement, la peine d'une vingtaine de coups du terrible chat à neuf queues contre un individu ayant attenté à la vertu d'un enfant de douze ans. On ne pourra plus séduire une jeune fille ayant moins de seize ans, et le consentement même de la jeune fille ne sera pas admis comme excuse de ce crime. A l'avenir, sera reconnu coupable, le propriétaire d'un hôtel ou d'une maison garnie, ayant donné asile dans un but immoral à des jeunes filles de moins de seize ans, et la police, munie d'un ordre du magistrat, pourra fouiller à minuit tous les hôtels suspects de Londres. L'exécution de cet article est bien dangereuse en ce qu'une voie nouvelle va être ainsi ouverte au chantage qui fleurit déjà trop en Angleterre.

La loi criminelle, si elle est adoptée, punit le détournement d'une jeune fille jusqu'à dix-huit ans et donne aux cours de justice le droit de juger et de condamner sommairement les individus tenant des maisons mal famées. Visant la moralité des rues, elle supprime le témoignage pour les sollicitations inconvenantes dans les endroits publics. Cette disposition est excellente car il était désagréable de porter plainte, et d'aller déposer en cour de police contre une femme dont les importunités en pleine rue étaient plus qu'ennuyeuses, cela donnait à ces dames du trottoir une audace incroyable, assurées qu'elles étaient de l'impunité. Désormais le policeman pourra mettre un terme à des familiarités qui ne sont pas du goût de tout le monde. La jeune fille au-dessous de seize ans, arrêtée sur la voie publique adressant des propositions aux passants, sera envoyée dans un établissement spécial et y restera jusqu'à dix-huit ans. Cette mesure a été rendue indispensable par la quantité d'enfants qui maintenant encombrant les rues de Londres. Seulement, les établissements spéciaux n'existent pas encore et leur création présentera quelque difficulté. Il y aura encore une autre difficulté, ce sera celle de définir exactement l'âge de la jeune fille dans un pays où les actes de l'état civil ne sont pas absolument réguliers, et on se trouvera dans le même embarras à l'égard de presque toutes les dispositions de la loi adoptée par la Chambre des lords. L'immoralité des classes inférieures a pris ici des proportions effrayantes et personne ne songe à le contester : mais en raison même de cette immoralité, les jeunes filles qui sont enlevées de chez leurs parents, y mettant généralement beaucoup de bonne volonté, n'hésiteront pas à se vieillir de deux années pour raser la conscience de leur séducteur qui deviendra souvent criminel sans le savoir.

CHEZ UN FRANÇAIS A MONTRÉAL

Taille moyenne, cheveux grisonnants, moustache épaisse et rougeâtre, yeux vifs, nez modérément aquilin, lèvres fines aux plis légers, quelques rides sur un front en vedette. Tel est mon homme *au port d'armes*, je veux dire quand il se présente devant vous dans un salon ou à son bureau. A ses mouvements lestes, on lui donnerait trente-cinq ans ; de fait, il en a cinquante bien comptés.

Au moral, c'est un monde. Il a du philosophe, du journaliste, de l'artiste surtout. Une belle phrase, correcte et arrondie, le jette en extase ; une peinture fine et délicate l'emporte jusqu'au ravissement. La première fois que je le vis, il savourait des vers, le visage en feu, les yeux pleins de larmes ; après un très court salut, il en vint de suite à l'idole du moment. Si jamais poète trouva un digne interprète de ses vers, c'est indubitablement celui qui passionnait ainsi notre Français. Pour moi, je n'oublierai jamais l'accent convaincu et pénétré avec lequel il rendait cette strophe :

Lévis, dernier lutteur de la lutte dernière,
Arrache encor, vengeant la France et sa fierté,
Un suprême triomphe à la fatalité !
Puis ce fut tout. Au front de nos tours chancelantes
L'étranger arbora ses couleurs insolentes ;
Et notre vieux drapeau, trempé de pleurs amers,
Ferma son aile blanche... et repassa les mers !

Il y eût tour à tour et de la fierté, et de la rage et des larmes dans la voix. J'étais subjugué, entraîné ; bref, je pleurais avec lui. Sous l'habit du bourgeois, j'avais retrouvé le cœur de l'artiste.

Le journaliste suivit. Combien de nos éplucheurs de mots pourraient profiter de ses leçons ! Dans la poésie de M. Fréchette, il voyait au-dessus du mot l'idée qu'il représente, et devant cette idée il admirait parfois et parfois s'extasiait. Est-ce à dire qu'il ne trouvait pas ici et là quelques expressions trop hardies ? quelques détails incolores ? quelques épithètes appelées par la rime ? Je ne le dis point, je le pense moins encore. Mais il savait trop que la perfection est bannie du monde des lettres, pour la demander à un poète, et voilà pourquoi, en face du poème de son ami, il voyait plutôt

le tout que les parties et se sentait épris de l'ensemble. Combien petit serait jugé le touriste qui, au pied des tours de Notre-Dame, ferait observer gravement qu'il y a une tache sur l'une de leurs pierres ! Pauvre critique à la Laharpe, que tu lui fais pitié ! Encore n'est-tu pas la pire ?

Je me rappelle avoir lu quelque part, dans Alphonse Karr, si je ne me trompe : " M. X., pauvre philosophe, il a du bon sens." D'accord avec cette boutade de l'auteur des *Guêpes*, je donnerai à mon Français le titre de " pauvre philosophe," et même de " très pauvre philosophe." Non seulement en effet il a du bon sens, il a encore du cœur et du cœur à revendre. Allez donc lui parler, à lui, des calculs égoïstes, des amitiés payantes, des dévouements à tant l'heure : en bonne vérité, il ne vous comprendra point. Et pourtant !... Combien de fois fut-il victime de son bon cœur, il ne me l'a point révélé ; mais je suis certain d'avance qu'il le fut souvent. Même je pourrai en preuve apporter un certain fait, plus oublié de lui que de son partenaire, mais chut ! il m'en voudrait trop !

Mais quoi ! je voulais prouver son bon sens et je m'arrête à son bon cœur ! Il y a peut-être moins loin de l'un à l'autre qu'on le suppose généralement ; et puis, les cœurs d'or sont si rares !

Toujours à propos des vers de M. Fréchette, il me parla de la France, il me parla du Canada : ah ! si la mère et la fille pouvaient jamais s'unir d'une affection aussi sincère et désintéressée qu'il les unissait dans son âme ! Est-il républicain ? est-il libéral ? Je n'en sais rien ; je ne m'en inquiétais guère, ni lui non plus avec moi. Peut-être nous sommes aux antipodes de la politique. Nous sommes certainement sous la même latitude en fait de patriotisme et de religion. C'était assez pour nous épargner toute discussion oiseuse. Nous trouvâmes dans le reste ample matière à une conversation animée, de laquelle je sortis plus instruit et mieux disposé. S'il parcourt ces lignes, qu'il veuille lire sous les mots qu'elles contiennent l'expression de ma reconnaissance.

Le lendemain, quand la diane sonna, je trouvai à la porte de ma chambre un petit billet conçu à peu près dans ces termes : " Venez entre trois et quatre heures. Nous dînerons à 5 heures. Café, pousse-café, bain de pieds jusqu'à la cheville. Puis nous taillerons la fine causette, cigare et pipe au bec ! Vive le Canada ! Vive la France ! " Montréal redevenait Paris ; le style même y était et le reste ne devait pas manquer. Je volai au rendez-vous. Jamais je n'ai vu musée mieux garni que les appartements de mon ami. Le Canada y embrasse la France sur les deux joues, et la France lui rend ses caresses. Peintures, photographies, livres, pierres même, tout, dans cette modeste demeure, n'a, comme leur maître et leur maîtresse, une bonne québécoise du vieux temps, qu'une seule voix pour redire les derniers mots de l'invitation : Vive le Canada ! vive la France !

Je sentis vite mon cœur battre à l'unisson. Les langues s'en donnèrent à souhait, et le temps du dîner, devenu ainsi un véritable exercice de conversation, passa aussi vite qu'une heure bercée par un rêve agréable.

Bien des préoccupations m'avaient laissé ; bien des ennuis étaient oubliés. L'air de Montréal, chargé de si gros nuages l'été, cet été surtout, s'était, il me semble, rasséréné ce soir-là. Mon chemin me parut moins long ; mon sommeil fut plus léger et mon réveil lui-même brilla des éclairs des petites histoires et des traits d'esprit qui m'avaient ébloui le soir.

A ceux que les affaires ou la politique torturent, je me permettrai de donner cet avis charitable : cherchez mon Français ou un Canadien qui lui ressemble (et nous savons, grâce à Dieu, que notre pays en fait germer encore), et vous aurez vite jeté par-dessus bord l'anxiété qui vous ronge.

UN TOURISTE.

Les journaux français annoncent que M. P.-J.-O. Chauveau a adressé une copie de son dernier ouvrage, *F.-X. Garneau et ses œuvres*, à l'Académie Française, dans le but de concourir pour un prix.